

Entretiens Universitaires Réguliers
pour l'Administration en Europe

Culture et politiques publiques culturelles en Europe : quelles valeurs à préserver en temps de crise ?

Vendredi 20 novembre

Colloque Europa 2009

*Conseil régional du Limousin
Hôtel de Région - Salle d'Assemblée
27 bd de la Corderie - Limoges*

Sous le haut patronage du Secrétaire Général du Conseil de
l'Europe



Animé par **François MEYER**, Directeur du Développement,
Pôles collectivités locales, Groupe Moniteur

la gazette

Grand Témoin : **Jean HURSTEL**, Président-fondateur du réseau
culturel européen "Banlieues d'Europe"

banlieues
d'EUROPE

Avec le soutien de :

la Région Limousin,
l'Université de Limoges,
le CNFPT (ENACT de Nancy),
CNP Assurances,
le Ministère de la Culture et
de la Communication,
la GMF, la SMACL, la MNFCT



Université
de Limoges



Culture et politiques publiques culturelles en Europe : quelles valeurs à préserver en temps de crise ?

Réserve faite des actions de mécénat public, la culture n'est qu'assez tardivement identifiée comme politique publique de l'Etat et plus encore des collectivités territoriales, correspondant à un besoin collectif et remplissant, par conséquent, une fonction de cohésion économique, sociale, territoriale, et, de manière particulière, identitaire. La notion même de culture est pourtant équivoque, puisque la représentation que s'en fait chaque Etat est spécifique.

Le développement des politiques publiques culturelles en Europe s'est réalisé selon des modalités et des formes différentes selon les Etats, leur modèle d'organisation politique, leur culture administrative, la place reconnue aux acteurs publics, le rôle attribué à l'Etat, les conceptions nationales relatives au statut de l'artiste et de la culture. Le fil conducteur du colloque de 2009 sera donc l'ambivalence de la culture, bien commun ou enjeu de politique culturelle, vecteur d'un nouveau droit ou support de nouvelles marchandises, dernier bastion de la liberté de création et de l'indépendance face au pouvoir politique ou nouveau champ de concurrence... L'introduction permettra de s'interroger sur le caractère univoque de la notion de culture, pourtant largement reconnue par les citoyens comme une valeur refuge en temps de crise.

Ces différents paramètres conduisent à s'interroger sur la liberté de création artistique dont la garantie constitue l'un des fondements et, dans le même temps, l'un des enjeux des politiques publiques culturelles en Europe (1ère partie). La gouvernance des politiques publiques culturelles en Europe a profondément évolué, mettant en évidence une complémentarité indispensable entre acteurs publics et privés et entre acteurs de tous les échelons territoriaux. La fin des rivalités entre acteurs, la montée en puissance d'une coproduction des politiques publiques culturelles, la mise en évidence d'une gouvernance originale de la culture entre public et privé feront l'objet d'une étude comparée approfondie grâce à plusieurs rapports français et européens.

Les politiques publiques culturelles ne souffrent cependant pas seulement d'un problème de gouvernance institutionnelle, mais aussi d'un problème de financement. L'irruption du secteur privé au sein de la culture, rendue inévitable par la raréfaction des fonds publics et leur encadrement par les règles européennes, peut remettre en cause la liberté de création artistique et rendre la culture dépendante de la loi de l'offre et de la demande. Les experts français et européens du réseau Europa mettront en évidence ces contradictions et des exemples concrets seront développés lors d'une table ronde.

Les politiques culturelles, singulièrement en période de crise, sont désormais confrontées à de nouveaux enjeux et doivent répondre à de nouvelles stratégies (2ème partie). La culture apparaît comme un élément décisif de développement, en particulier local, renforçant ainsi la cohésion économique, sociale et territoriale ; la culture peut dynamiser des territoires. A la suite de l'exposé des rapporteurs européens sur ce thème, l'impact de la culture sur le développement, via l'exemple des cités européennes, fera l'objet d'un échange de témoignages.

Si la culture est au centre des politiques publiques, y compris, voire surtout, en temps de crise, elle n'est pas une marchandise comme une autre. Elle apparaît au contraire comme le support de nouveaux droits, parfois à caractère social. Les droits des créateurs doivent être protégés, tout comme doit l'être la liberté d'accès à la culture et aux biens culturels. Mais l'antinomie entre liberté de création et indépendance culturelle, d'une part et pouvoir politique et souveraineté, d'autre part demeure présente. La culture est l'expression d'une identité. Elle constitue un instrument d'affirmation de la puissance de l'Etat, de son dynamisme, de sa vitalité, et d'extension ou de confortation de son influence politique. Une table ronde sur la culture comme espace d'affrontement mettra en lumière la confrontation des stratégies nationales et les luttes d'influence entre Etats.

Culture et politiques publiques culturelles en Europe : quelles valeurs à préserver en temps de crise ?

8h30 Accueil des participants

9h15 Ouverture du colloque

Mot d'accueil : *Michel SENIMON, Délégué général d'Europa, Directeur territorial*

Allocutions de :

- *Jean-Paul DENANOT, Président du Conseil régional du Limousin*
- *Monique BOULESTIN, Première adjointe au maire de la Ville de Limoges, Députée de la Haute-Vienne*
- *Jacques FONTANILLE, Président de l'Université de Limoges*
- *Robert SAVY, Président d'EUROPA, Conseiller d'Etat (H)*
- *Evelyne RATTE, Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne*

9h45 La culture, une notion univoque en Europe ?

Peut-on parler de service public culturel dans l'ensemble des Etats membres ? Quelles fonctions sont traditionnellement assignées à la culture comme politique publique ? Comment les approches nationales sont-elles conciliées dans le cadre des actions conduites par l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe ?

Rapporteurs :

- *Benoît PAUMIER, Inspecteur général des affaires culturelles, ministère de la Culture et de la communication*
- *François LAFARGE, Chargé de recherche au Centre d'Expertise et de Recherche Administrative (CERA), Direction de la formation permanente et de la recherche, Ecole Nationale d'Administration (ENA)*

Co-rapporteur : *Anne-Marie FARADJI, Administrateur, Secrétaire du Comité Directeur pour l'Égalité (CDEG), Conseil de l'Europe*

Culture et politiques culturelles en Europe : garantir la liberté de création en période de crise

10h30 Gouvernance des politiques publiques culturelles : dépasser les rivalités entre acteurs de la culture ?

La culture est un parfait exemple de croisement des compétences entre collectivités publiques. L'évolution des trente dernières années est allée dans le sens d'une plus grande décentralisation culturelle, mais également dans le sens d'une coopération plus étroite avec les acteurs privés de la culture, pour parvenir à une coproduction des politiques favorisant au final la liberté de création artistique.

Rapporteur : *Mario D'ANGELO, Directeur du Pôle Management des Entreprises Culturelles et Créatives à l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC) de Dijon, Coordinateur de l'Association Idée Europe*

Co-rapporteur : *Christophe LAFAYE, Responsable de la culture et de la communication pour la ville et la communauté de communes de Lons-le-Saunier*

Table ronde animée par François MEYER

Cette première table-ronde offrira un panorama des différents modèles de gouvernance des politiques culturelles en Europe.

Intervenants :

- *Emilio CABASINO, Specializzazione alla Scuola Nazionale di Archeologia de Rome (Italie)*
- *Maria José GARCÍA-SOLANA, Technicienne de développement local et tourisme, Mairie de Vélilla de San Antonio (Madrid, Espagne)*
- *Françoise MASSART-PIERRARD, Professeuse invitée, Professeuse émérite, Département des sciences politiques et sociales, Université Catholique de Louvain (Belgique)*

- *Malgorzata MOLEDA-ZDZIECH, Professeur de Sociologie, Warsaw School of Economic (SGH), Vice-présidente de l'Association EUROPA (Pologne)*

Intervention du « Grand témoin » : Jean HURSTEL

11h30 Les politiques publiques culturelles face aux défis économiques et financiers

Le financement des politiques culturelles et la compatibilité des aides publiques avec les règles du droit la concurrence constituent le premier défi. Le second est lié à la crise qui réduit le montant des capitaux publics investis dans les actions culturelles et soumet les acteurs au marché. La liberté de création artistique doit pourtant être préservée.

Rapporteur : *Philippe CHANTEPIE, Chef du département des études, de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la communication*

Co-rapporteurs :

- *Jean-François HUSSON, Secrétaire général du CIFOP, Chercheur associé CRIS-Université de Liège*

- *Marie-Christine STECKEL, Maître de conférences en droit public, Université de Limoges*

Table ronde animée par François MEYER

Cette deuxième table ronde aura pour objet d'illustrer les exposés de la première partie du colloque par le témoignage d'administrateurs de projets culturels et de professionnels de la gestion d'équipements artistiques et culturels de différents Etats membres de l'Union Européenne.

Modérateur : *Philippe PEPIN, Co-directeur de l'Observatoire des politiques culturelles de la Communauté française de Belgique*

Intervenants :

- *Eppo VAN NISPEN TOT SEVENAER, Directeur de la bibliothèque de Delft (Pays-Bas)*

- *Un représentant du musée de l'Ermitage, Amsterdam (sous réserve)*

- *Alain MERCIER, Directeur général désigné de l'Opéra théâtre de Limoges*

- *Bruno ORY-LAVOLLE, Directeur général de la société civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes (ADAMI)*

Intervention du « Grand témoin » : Jean HURSTEL

Débat avec la salle

13h00 Buffet offert par la Région Limousin

Culture et politiques culturelles en Europe : enjeux et stratégies face à la crise

14h30 La cohésion économique, sociale et territoriale : la culture comme facteur de développement

La cohésion économique, sociale et territoriale repose sur l'idée de solidarité, de développement équilibré des régions de l'Union européenne, et sur le principe d'égalité des chances entre citoyens. La culture, par ses effets induits, peut être un élément décisif du développement économique, notamment local, et un facteur essentiel de cohésion. Les actions culturelles engagées par les collectivités territoriales montrent ainsi comment les investissements contribuent à redynamiser des territoires désindustrialisés et paupérisés.

Rapporteur : *Jean HURSTEL, Président-fondateur du réseau culturel européen "Banlieues d'Europe"*

Co-rapporteur : *Lionel ARNAUD, Maître de conférences en sociologie au département "Carrières sociales" de l'IUT de Rennes*

Table ronde animée par François MEYER

Cette troisième table ronde aura pour objet de montrer par des exemples originaux, l'impact des politiques culturelles sur le développement économique local et national, et la cohésion sociale et territoriale.

Modérateur : *Stéphane CAMBOU, Conseiller régional délégué à la coopération internationale et à la culture, Conseil régional du Limousin*

Témoins :

- **Marie-Annick BERNARD-GRIFFITHS**, Directrice régionale du développement culturel et sportif, Conseil régional du Limousin
- **Corinne DUPUY-BONNAFY**, Directrice des Affaires Culturelles de la Ville de Limoges
- **María José GARCÍA-SOLANA**, Technicienne de Développement local et tourisme, Mairie de Velilla de San Antonio (Madrid, Espagne)
- **Bruno SUZARELLI**, Inspecteur général des Affaires Culturelles, Directeur de la mission de réfiguration du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) (sous réserve)

Présentation du Projet SOSTENUTO par Relais Culture Europe

Intervention du « Grand témoin » : Jean HURSTEL

Débat avec la salle

16h00 La liberté d'accès à la culture : la culture comme objet d'appropriation

Deux approches économiques de la culture s'opposent : l'une fondée sur la notion de bien commun et de partage (libre accès à la culture), l'autre sur l'appropriation marchande des biens culturels (protection des créateurs, réglementation sur le droit d'auteur). Les biens culturels peuvent-ils alors faire l'objet d'une appropriation collective ?

Rapporteur : **Yvon LAMY**, Professeur de sociologie à l'Université de Limoges

Co-rapporteurs :

- **Aline GIRARD**, Directrice du département de la coopération de la Bibliothèque Nationale de France (BNF), Réseau Européen des bibliothèques
- **Alexis MONS**, Cofondateur et Directeur associé de groupe REFLECT
- **Bruno ORY-LAVOLLE**, Directeur général de la société civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes (ADAMI)

17h00 Le rayonnement culturel des Etats et des collectivités territoriales : la culture comme espace d'affrontement

Si la culture doit être indépendante du pouvoir politique, elle constitue cependant un élément central de la politique diplomatique des Etats et le reflet de leur identité : leurs efforts pour la promouvoir soulignent combien elle devient un instrument de mesure de leur puissance en même temps qu'un espace d'affrontement.

La question de la diplomatie culturelle pose également le problème de la défense des minorités culturelles.

Table ronde animée par François MEYER

Modérateur : **Françoise MASSART-PIERRARD**, Professeuse invitée, Professeuse émérite Département des sciences politiques et sociales UCL

Intervenants :

- **Antony GALABOV**, Professeur de sociologie, Département des sciences politiques, Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie)
- **Malgorzata KOBIERSKA**, Sociologue et politologue rattachée au CEAQ Paris V (Pologne)
- **Jana MARASOVA**, Maître de conférences à l'Université Matej Bel de Banska-Bystrica (Slovaquie)
- **Marius PROFIROIU**, Chef du département d'administration et de management public de l'Université de Bucarest, Vice-président d'EUROPA (Roumanie)
- **José Manuel RUANO de la FUENTE**, Professeur de sciences administratives à l'Université de Complutense de Madrid, Vice-président d'EUROPA (Espagne)

Intervention du « Grand témoin » Jean HURSTEL

Débat avec la salle

18h00 Rapport de synthèse

Hélène PAULIAT, Professeur de droit public (OMIJ-Limoges), Membre de l'Institut Universitaire de France, Présidente du conseil scientifique d'EUROPA

e u r o p a

EUROPA est une organisation non gouvernementale dotée :

- d'un réseau d'experts européens dont l'action bénéficie du soutien de la Région Limousin et de la CNP Assurances,
- du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.

Vous pouvez obtenir
des informations sur ce colloque
et vous inscrire directement
sur le site internet d'EUROPA :

www.europaong.org

Accès direct à la rubrique colloque EUROPA
à partir de la page d'accueil.



Vous pouvez également contacter le délégué général de
l'association EUROPA :

- par téléphone ou par fax : 05 59 27 46 11
- par gsm : 06 82 80 21 39
- par e-mail : europa@unilim.fr